

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 17 (2001)

Artikel: Sclavus
Autor: Pluchinotta, Fausto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-520395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCLAVUS

Fausto Pluchinotta

Conception

Une amie m'avait demandé de réaliser une exposition sur l'esclavagisme d'aujourd'hui à Genève. Après avoir pris conscience de l'ampleur du phénomène, et de son caractère dramatique, je me suis posé beaucoup de questions quant au type d'images à réaliser et sur ce qu'il fallait photographier.

Fallait-il photographier la réalité ou créer des images mises en scène ? La réalité n'était pas facile, voire impossible, à photographier. Comment donc aurais-je pu entrer dans la maison d'autrui et photographier « l'acte de réduction en esclavage » ? Et même si cela avait été possible, qu'aurais-je photographié ? Dans quel but ? Comment distinguer l'esclavagisme de l'emploi d'une domestique ? La réalité menait à une impasse, il fallait chercher autre chose.

La mise en scène, de son côté, posait d'autres problèmes. Que mettre en scène ? Quel message faire transmettre aux images ? Avec quelle esthétique ? Quelle finalité ? Mettre en scène la douleur, l'humiliation, l'injustice ? Chercher à faire de belles images ? Provoquer l'émotion du spectateur ? Il m'a semblé que tout cela menait encore à des impasses vainement et tant de fois parcourues. Une belle image d'une personne qui souffre est toujours ambiguë. Comment pourrait-on à la fois réagir à l'injustice de la souffrance et éprouver du plaisir en regardant une image esthétiquement impeccable ? Indignation et plaisir se mêlent comme dans un cocktail dont l'unique effet est de consoler, de rassurer le spectateur sur sa propre bonté.

Ne pouvant pas photographier la réalité, ne voulant pas mettre en scène un sentiment, il ne me restait plus qu'à partir de la personne elle-même, de ces esclaves qui avaient eu la force et le courage de mettre fin à leur calvaire et de dénoncer leurs patrons à la justice. Mais comment photographie-t-on un esclave ? Une personne qui a subi toutes les humiliations et toutes les injustices, à cause de ses origines modestes, jusqu'à être considérée comme une chose, et non plus comme un être humain ? Pouvais-je donc participer moi aussi à cette injustice ? Pouvais-je profiter de la situation pour réaliser de belles images d'esclaves d'aujourd'hui ?

J'avais devant moi des êtres humains à qui d'autres êtres humains avaient ôté leur identité (passeports séquestrés, contacts impossibles avec la famille), leur intégrité physique (violences corporelles, psychiques, sexuelles) et leur intégrité sociale (conditions de travail inacceptables). La seule chose qu'ils n'avaient pu leur enlever, c'était leur dignité, parce qu'un être humain ne peut la perdre que de sa propre volonté, même si sa résistance est mise à rude épreuve et qu'il est poussé à la céder.

Ce qui, d'emblée, m'avait fortement frappé chez ces personnes, c'était justement la dignité de leur présence et, en même temps, le témoignage de l'indignité des autres. C'est ce que j'ai voulu photographier. Rendre par la photographie le portrait de la dignité humaine et transmettre le contraire dans

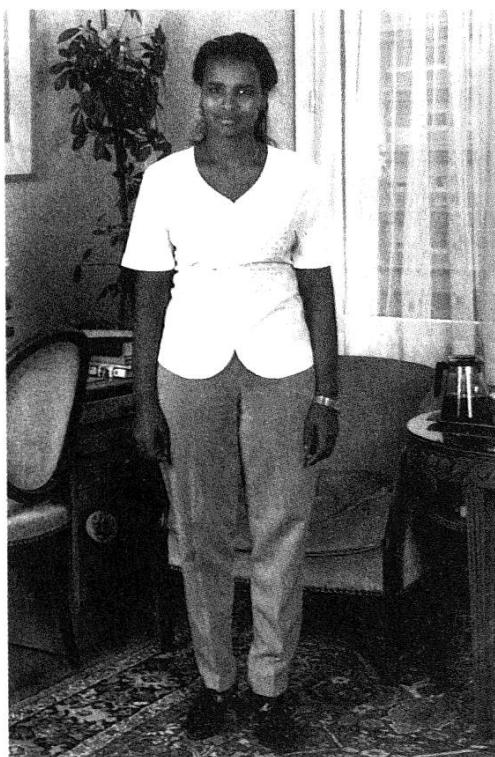
un texte décharné et factuel. J'ai fourni une image et une identité à la dignité, mais j'ai laissé en même temps l'indignité dans l'anonymat d'un texte, parce qu'il ne s'agissait pas d'une seule personne ou d'une catégorie, mais d'un phénomène social et culturel.

Je n'ai pas cherché à réaliser de belles images, mais des photos pouvant révéler la dignité comme valeur fondatrice de l'homme. Des images dont j'espère bien que personne ne voudra les accrocher au mur de sa maison.

La réalisation

La conception du travail n'était déjà pas évidente. Mais passer à la réalisation pratique n'allait pas non plus de soi; c'est en effet dans la pratique concrète que les concepts se heurtent à la réalité, à la sienne propre et à celle d'autrui. Les photos réalisées au cours des premiers mois de travail ont mis d'emblée tout en crise. Je voulais photographier la dignité de ces personnes et je me retrouvai au contraire face à des portraits d'esclaves aux corps rompus par leur expérience de vie. Je voulais photographier l'intégrité et j'avais sous les yeux l'image de la violence subie. J'ai donc interrompu le travail quelques mois, j'ai photographié d'autres personnes pour mieux comprendre ce qui m'arrivait. Etais-je donc incapable de fixer sur le négatif l'image de la dignité d'une personne ? J'y étais pourtant parvenu, me semblait-il, en d'autres occasions. Par exemple avec la série de photos réalisées pour mon livre *Temps de pause* (Genève, Editions Clinique des Grangettes, 1999).

Avant de passer à l'acte photographique, je parlais avec la personne, elle me racontait son histoire, comment elle avait été réduite en esclavage: ces



récits étaient tous remplis d'injustice, d'abus, de violences. Il était donc inévitable que j'éprouve un sentiment d'indignation et en même temps de compassion envers les victimes. La compassion et l'indignation faisaient que je ne pouvais voir qu'un esclave devant moi, et que la personne ne pouvait se comporter que comme une victime. Tout était lié. Il n'y avait pas d'égalité, nous n'étions pas sur le même plan, comme je ne suis jamais arrivé à me trouver sur le même plan que ma femme de ménage. Etre attentif, payer un bon salaire (et même un peu plus) ne change rien à l'inégalité qui est à la base du rapport à l'autre. L'un se sent supérieur, et l'autre inférieur. Et nul ne peut se sentir au même niveau que celui qui se sent inférieur. Voilà le problème. Il fallait en finir avec la compassion et l'indignation. Je ne devais pas photographier l'esclave, mais l'être humain.

C'est ainsi que quand le photographe cesse d'être indigné et apitoyé, l'esclave arrête de faire la victime. Et tous deux peuvent se retrouver l'un face à l'autre avec dignité, au moins pour ce court instant de la pose photographique.

Réflexions

Leonardo Sciascia, vers la fin de sa vie, et dans un article retentissant (*Corriere della Sera*, 10 janvier 1987), provoqua un énorme scandale en affirmant que si l'on voulait combattre la Mafia, alors il fallait en finir avec la logique de l'*Antimafia*, cette commission parlementaire pour la lutte contre la criminalité mafieuse. Il voulait dire que la lutte contre la mafia ne pouvait pas s'arrêter à la seule lutte contre la criminalité organisée, mais devait s'étendre à tout le fond culturel qui rendait son existence possible. Et surtout que l'Etat serait beaucoup plus crédible, en Sicile, s'il assurait une administration un tant soit peu plus efficace à l'échelle de chaque citoyen.

Le fond culturel de la mafia réside dans son organisation même. Les intérêts de la famille sont au premier plan, puis viennent ceux des familles alliées, la lutte contre les familles ennemis, mais sans exclure que tout le monde se mette d'accord contre l'Etat, cet ennemi véritable avec qui nul ne se mettra jamais d'accord. Et dont l'utilité n'est évidente pour personne. Alors même que l'on peut l'infiltrer pour obtenir les bonnes réponses.

Les intérêts de l'individu et de sa famille sont donc au premier plan. C'est d'ailleurs le même principe pour un jeune qui cherche du travail. Qui n'a jamais cherché une recommandation ou un appui de la famille, au sens large du terme, pour obtenir quelque chose ? Naturellement, plus la famille est importante et puissante, plus on obtient quelque chose. Plus elle est pauvre et moins on en tire... Et l'on peut même s'adresser à un cher défunt qui s'adressera à un saint, lequel, à son tour, demandera une grâce à Dieu... Mais n'est-ce pas cela la Mafia ? C'est en tout cas un principe qui se retrouve un peu partout, dont toute la société est imprégnée. Voilà tout ce que voulait dire Sciascia. Si on ne lutte pas contre cette culture, la Mafia continuera d'exister en tant que criminalité organisée. Et d'infiltrer l'Etat, et tous les autres lieux du pouvoir économique et social, selon le principe des vases communicants. La culture mafieuse est donc aussi notre culture.

En analysant l'esclavagisme d'aujourd'hui, on observe le même phénomène. Tout prend naissance dans une culture commune et partagée : l'idée

que les hommes ne sont pas égaux. Et c'est bien ce type de culture profonde qui permet l'existence de l'esclavagisme et du racisme.

L'INEGALITE nous accompagne à tout moment de la vie. Tout d'abord au sein de la famille, dont les membres ne sont pas des êtres égaux (voir le commandement biblique qui nous enjoint d'honorer père et mère, mais sans rien dire du fils ou de la fille). Puis dans le monde du travail, où il y a toujours un supérieur et un inférieur. De même dans l'armée, où l'obéissance au supérieur est fondamentale. Dans les tribunaux, il est pourtant écrit que tous sont égaux devant la loi; mais on sait bien qu'il y a ceux qui sont condamnés pour un vol de pommes et ceux qui sont acquittés en ayant détourné des milliards. La démocratie nous permet en principe d'escalader la montagne de l'inégalité, mais pas de l'abattre. On peut naître inférieur ou le devenir par coercition; on peut naître supérieur ou le devenir par ambition.

Théoriquement, il n'est pas difficile de comprendre que l'on peut être différent et sur pied d'égalité, et que la responsabilité n'implique pas forcément la supériorité; mais il n'en va pas ainsi dans les faits. Nous nous indignons devant l'esclavagisme qui constitue un extrême inacceptable. Mais nous ne voulons pas voir que ce n'est pas un phénomène si différent de ce que nous vivons tous les jours, à des doses évidemment plus supportables. Dans cette société, il est normal qu'une personne se soumette à un supérieur, sans quoi rien ne pourrait fonctionner: soumission à Dieu, au père, à la mère, au patron, au petit chef, au fonctionnaire, etc... une soumission qui est le moteur de notre société.

Au fond, est-il possible de lutter contre l'esclavagisme sans s'attaquer à cette structure mentale et culturelle qui le rend possible? Je ne voudrais pas mettre en doute l'utilité de lutter contre ces pratiques esclavagistes, indignes de l'être humain, mais seulement dire, avec Sciascia, que celui qui voudrait vraiment changer les choses devrait s'attaquer aux sources du problème. Et mettre ainsi en discussion les fondements culturels de notre société, y compris notre mode individuel de penser et d'agir.

Pour conclure, je voudrais encore remercier les quinze personnes que j'ai photographiées pour m'avoir donné la possibilité de mettre en crise mon château de cartes, de mieux me connaître et, en quelque sorte, de m'améliorer.

Sclavus

Domestiques, cuisinières ou chauffeurs,
ces femmes et ces hommes viennent d'Ethiopie,
des Philippines, du Bangladesh ou d'ailleurs.
Leur statut leur vaut d'être employés en Suisse
et de ne pas avoir d'assurance sociale, pas de retraite,
de subir des menaces lorsqu'ils veulent se défendre.
Pour beaucoup, les salaires sont dérisoires
pour des horaires de 14, 15 ou 18 heures par jour.

Le jargon administratif les appelle
«le personnel domestique de missions diplomatiques, consulats
et ambassades ainsi que de fonctionnaires internationaux».

Ces employés ont des droits,
bien sûr, comme toute personne vivant en Suisse,
mais comment réclamer ses droits élémentaires
face à un employeur qui détient son autorisation de travail
auprès de l'Etat suisse? Comment faire valoir ses droits
lorsqu'on ne parle pas français, que l'on est enfermé
et que l'on n'est pas en possession de ses papiers d'identité?

Enfin, après dix, quinze ou trente ans passés en Suisse,
au service de missions ou d'ambassades étrangères,
ils n'ont aucun droit de résidence.

Les femmes sont particulièrement fragilisées.
80% des employés sont des femmes et en l'absence de protection
et sous couvert d'impunité de ceux qui les emploient,
toutes les formes d'abus sont répertoriées.

Ces photos ont été faites sur une période d'une année,
en des lieux et des circonstances souvent difficiles, dans l'attente
et l'inquiétude d'un procès, d'un recours ou d'un non-lieu.

Ce travail s'est efforcé de suivre le temps lent et courageux
de la prise de conscience et de la revendication de la dignité.

Nous remercions vivement
les femmes et les hommes rassemblés ici, témoignant
pour tous ceux qui n'ont pu le faire,
donnant un visage et un nom à l'esclavagisme contemporain.

Febbie Masunda

est née au Zimbabwe en 1969.

Elle vient à Genève en 1998 comme employée de maison.
Pendant 1 an et 5 mois, elle s'occupe du ménage
et de l'entretien d'une villa de 12 pièces,
des soins de 2 enfants ainsi que de la cuisine
pour la famille et ses fréquents invités

Sa journée commence à 7 h du matin et se termine à 22 h.
Elle est en congé le samedi après-midi et le dimanche de 9 heures à
18 h.

Elle a une chambre personnelle; en cas de visite,
elle doit la céder et partager celle des enfants.

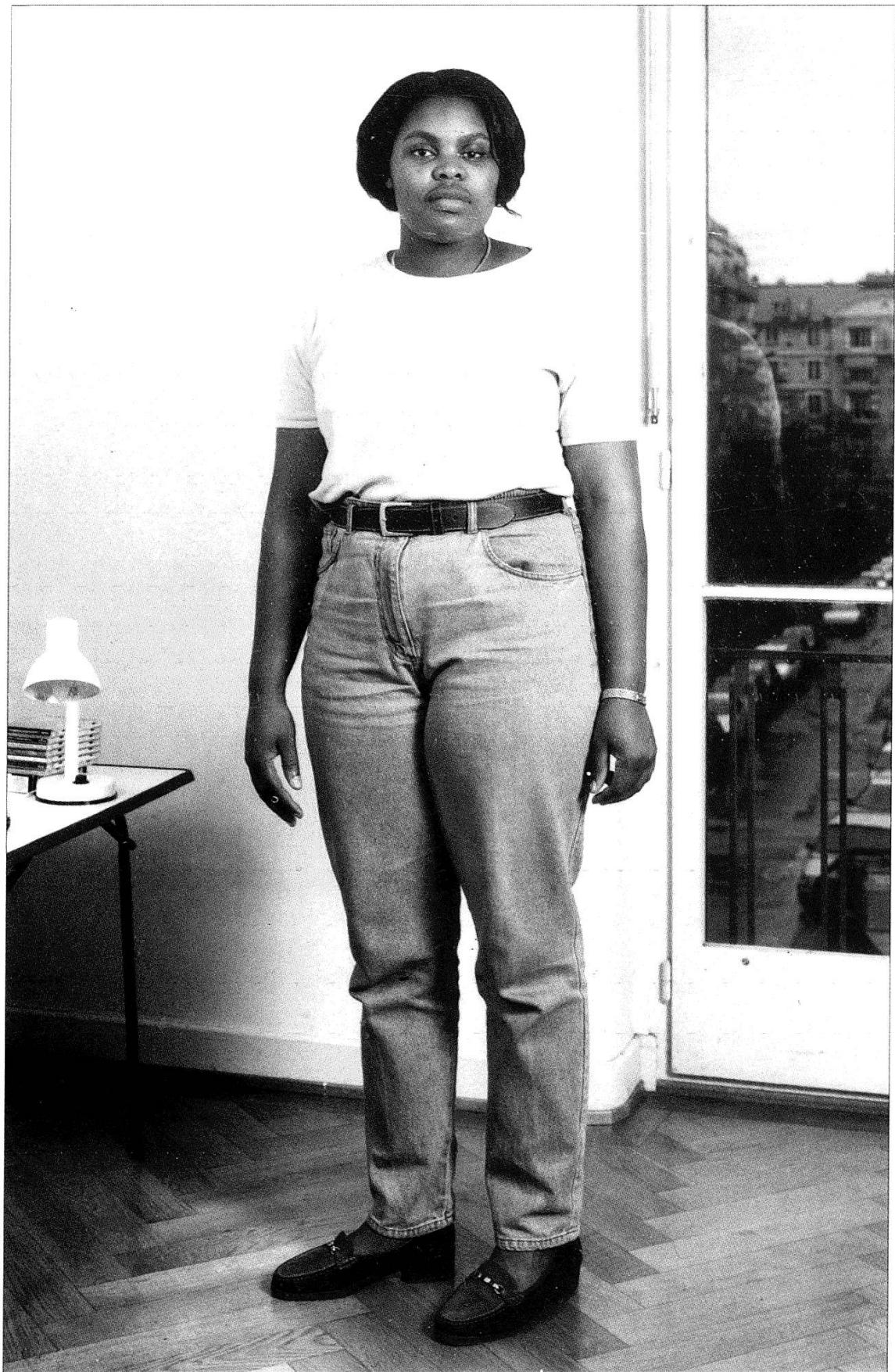
Quelques mois après son arrivée, ses papiers d'identité
et son permis de travail lui sont confisqués.

Engagée selon un contrat agréé par la Mission suisse
qui prévoit un salaire de 2290 frs.
logée, nourrie et charges sociales comprises,
son salaire est de 700 frs. par mois.
Elle n'ose réclamer plus sous peine d'être renvoyée.
Elle n'a pas d'assurances accidents, maladie ou vieillesse.

Début juin 1999, ses employeurs lui annoncent
qu'elle doit rentrer dans son pays dans les jours à venir.
Elle demande un délai qui lui est refusé.

Elle décide alors de se défendre et de réclamer
ses arriérés de salaire et ses heures supplémentaires.
Elle quitte son lieu de travail.

Une procédure à l'amiable est en cours.



Zewudinesh Negusha

est née en 1966
en Ethiopie où vit sa fille de 10 ans.

En 1995, elle vient à Genève comme employée de maison.

Pendant 1 an et 9 mois, elle s'occupe de l'entretien d'une maison de 7 pièces, de la lessive et du repassage, de la garde et des soins d'un jeune enfant. Elle fait aussi la cuisine et le service à table.

Elle travaille tous les jours de 6 h à 22 h.

Elle n'a pas de vacances.

Son lit est entreposé dans une soupente, sans fenêtre à côté de bagages et de cartons.

Elle ne dispose pas d'armoire personnelle.

A son arrivée, ses papiers d'identité et son permis de travail lui ont été confisqués.

Elle n'a pas le droit de sortir de la maison, de répondre à la porte ou au téléphone.

Elle est menacée de représailles sur elle et sa famille lorsqu'elle manifeste le désir de partir.

Engagée selon un contrat agréé par la Mission suisse qui prévoit un salaire de 2290 frs., logée, nourrie et charges sociales payées, elle n'a pas de salaire.

Elle n'a pas d'allocation familiale ni d'assurances accidents, maladie ou vieillesse.

Le 9 décembre 1997 à 15 h, Zewudinesh Negusha s'enfuit.

Elle se réfugie chez des voisins et demande de l'aide.

Elle tente une négociation à l'amicable.

L'employeur refuse d'entrer en matière, Zewudinesh Negusha décide alors de saisir la justice.

L'employeur, diplomate à Genève, est protégé par l'immunité diplomatique.

Sur demande de l'avocat, l'immunité de juridiction est levée par l'organisation qui l'emploie.

Le 30 avril 1998, Zewudinesh Negusha réclame 136 103 frs. devant les tribunaux.

Le 21 juin 1999, le Tribunal des prud'hommes condamne l'employeur.

L'employeur fait recours au Tribunal fédéral.

L'affaire est en cours.



Leonardo Paneda

est né en 1953 aux Philippines.

En 1989, il vient à Genève avec sa femme,
pour travailler comme valet de chambre.

Leur fille vit aux Philippines.

Pendant 6 ans et 10 mois, son travail consistera
à l'intendance d'une maison de 16 pièces,
l'organisation du travail de 5 personnes,
la réception des factures, les réparations
et l'entretien des voitures.

Sa journée de travail commence à 7 h du matin
et se prolonge jusqu'à minuit, parfois 1 h du matin.

Engagé comme valet de chambre,
son permis de travail est renouvelable tous les 3 mois.

Son salaire est de 490 frs. par mois.

Le salaire minimum prévu par la loi suisse est de 2750 frs.
logé, nourri et charges sociales comprises.

Il ne reçoit pas d'allocation familiale,
pas d'assurances accidents, maladie ou vieillesse.

Le 7 octobre 1997, son employeur lui signifie
son licenciement avec effet immédiat.

Il fait ses bagages et quelques heures plus tard,
il est emmené avec sa femme à l'aéroport de Genève.

A l'aéroport, ils parviennent à s'échapper
et s'adressent à la police genevoise.
Ils reviennent à Genève pour faire valoir leurs droits.

Le 20 octobre 1997, Leonardo Paneda
introduit une demande en justice.

Le 23 février 1999, le Tribunal des prud'hommes reconnaît
les torts de l'employeur et condamne celui-ci à 86 400 frs.
Les heures supplémentaires ne sont pas reconnues,
faute de preuves.

Leonardo Paneda fait appel.
Le 4 novembre 1999, le Tribunal reçoit l'appel
et condamne l'employeur à 190 000 frs.

L'employeur fait recours au Tribunal fédéral.

